



...le projet de loi de finances pour 2026

MISSION « SÉCURITÉS »

HORS PROGRAMME « SÉCURITÉ CIVILE »

Confirmant la trajectoire haussière entamée en 2017, le projet de loi de finances pour 2026 prévoit **une augmentation du budget de la police** (programme 176) **et de la gendarmerie nationales** (programme 152). Les crédits alloués aux forces de sécurité s'élèveraient ainsi à 25,5 milliards d'euros en autorisation d'engagement – AE (+ 346 millions d'euros ; + 1,38 %) et à **24,98 milliards d'euros en crédits de paiement – CP (+ 637 millions d'euros ; + 2,6 %)**.

Les forces de sécurité sont donc une nouvelle fois relativement « préservées » des restrictions budgétaires que prévoit le PLF 2026 dans l'objectif légitime de maîtrise du déficit public. De fait, **les crédits proposés respectent pour l'essentiel la trajectoire budgétaire fixée par le Parlement** dans la loi n° 2023-22 du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (Lopmi).

Pour autant, ce projet de budget appelle à la **vigilance sur deux points**.

L'objectif de la Lopmi de rééquilibrage des dépenses au profit de l'investissement et du fonctionnement n'est tout d'abord pas atteint. Les dépenses de personnel continuent ainsi à accaparer plus de 80 % des crédits, en contradiction avec l'esprit de la Lopmi. Cet effet d'éviction s'opère aux détriments des indispensables dépenses de fonctionnement et d'investissement, ce qui ralentit de manière préoccupante le renouvellement d'un parc de moyens mobiles vieillissants. **Force est donc malheureusement de constater que les réponses aux difficultés structurelles subies par les forces de sécurité sont une nouvelle fois reportées à plus tard.**

L'objectif de la Lopmi de 7 412 créations de postes à horizon 2027 apparaît deuxièmement de plus en plus compromis. Si le PLF 2026 renoue avec un schéma d'emploi positif (1 000 postes supplémentaires pour la police nationale, 400 pour la gendarmerie nationale), **cet effort ne permettra probablement pas de combler le retard accumulé** du fait notamment du gel des recrutements en 2025.

Si la commission n'a pas caché sa préoccupation sur ces points, elle a néanmoins estimé que, dans un contexte budgétaire difficile, le respect des cibles fixées par la Lopmi permettait *a minima* de sauvegarder l'essentiel.

1. POUR 2026, DES CRÉDITS À NOUVEAU RELATIVEMENT ÉPARGNÉS PAR LES RESTRICTIONS BUDGÉTAIRES

A. UNE EXÉCUTION 2025 PARTICULIÈREMENT TENDUE

À l'instar de l'année précédente¹, **l'exécution du budget 2025 se caractérise par une forte tension du fait notamment des mouvements observés en gestion et de l'engagement renforcé des forces sur le terrain.** Le décret d'annulation du 25 avril 2025 a ainsi précocement diminué le budget de la police nationale de 46,5 millions d'euros en AE et de 36,5 millions d'euros en CP sur les dépenses hors titre 2 ; cette diminution a été intégralement imputée sur la réserve de précaution. 15 millions d'euros en AE ont par ailleurs été annulés sur le programme 152. Relativement plus touchée par ces mouvements de crédit,

¹ Dès le mois de février, le budget avait été « amputé » de 134 millions d'euros sur le programme 176 et de 20 millions d'euros sur le programme 152 (AE et CP confondus).

la direction générale de la police nationale (DGPN) a confirmé que « *la fin de gestion [serait] particulièrement tendue* ». **Les conséquences sont par ailleurs immédiates d'un point de vue opérationnel**, la DGPN ayant été contrainte de ralentir le lancement de nouveaux investissements immobiliers pour absorber cette importante annulation de crédits.

L'exécution 2025 est par ailleurs également marquée par des difficultés du côté de la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN). Le point le plus saillant est l'insuffisance des crédits fléchés vers la réserve opérationnelle, qui a conduit la DGGN à interrompre temporairement à l'automne son recours aux réservistes, faute de financements disponibles.

Dans ce contexte, **le rapporteur ne peut malheureusement que renouveler le constat dressé l'année précédente** selon lequel « *ces renoncements, hélas, n'ont rien d'un phénomène ponctuel [mais] sont plutôt les symptômes d'un problème structurel et les annonceurs de la nouvelle donne budgétaire, extrêmement tendus, à laquelle la France doit désormais faire face* ».

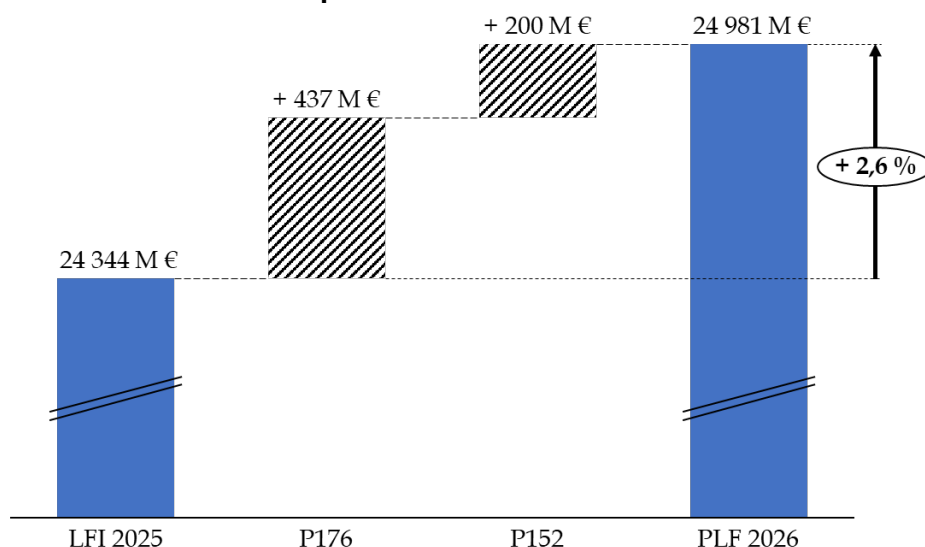
B. DANS UN CONTEXTE BUDGÉTAIRE TENDU, DES CRÉDITS DE LA POLICE ET DE LA GENDARMERIE DONT L'AUGMENTATION SE POURSUIT

Pour 2026, les crédits attribués aux forces de sécurité intérieure connaîtraient une légère augmentation :

- ceux du programme 176 « **Police nationale** » se porteraient à 14,34 milliards d'euros en AE – soit une hausse de 515 millions d'euros (+ 3,72 %) – et à **13,89 milliards d'euros en CP – soit une hausse de 437 millions d'euros (+ 3,25 %)** ;
- ceux du programme 152 « **Gendarmerie nationale** » se porteraient à 11,16 milliards d'euros en AE – soit une diminution de 168 millions d'euros (– 1,48 %) – et à **11,1 milliards d'euros en CP – soit une augmentation de 200 millions d'euros (+ 1,84 %)**.

Au total, **ces deux programmes connaîtraient donc une augmentation de 637 millions d'euros en CP (24,98 milliards d'euros ; + 2,6 %)**, inférieure au milliard d'euros supplémentaire accordé en 2025. Le rapporteur relève par ailleurs que **les augmentations de crédits sont fléchées aux deux tiers vers la police nationale**, qui connaît une progression de crédit identique à l'année précédente alors que celle de la gendarmerie nationale est réduite de plus de 60 % (+ 200 millions d'euros contre + 538 millions d'euros en 2025). **L'importance de cet écart, qui fait plus que compenser le déséquilibre observé l'année précédente en faveur de la gendarmerie nationale, peut légitimement interroger.**

Évolution des crédits de paiement des programmes 176 « Police nationale » et 152 « Gendarmerie nationale » à périmètre courant entre la LFI 2025 et le PLF 2026



Source : commission des lois du Sénat, d'après les documents budgétaires

Si cette augmentation est moindre que par le passé, elle doit être analysée au regard de la dégradation importante et continue des finances publiques. Le déficit des administrations publiques s'élevait ainsi à 5,8 % du produit intérieur brut en 2024 et devrait s'établir à 5,4 % en 2025. Si l'objectif pour 2026 devrait être fixé au cours des débats parlementaires, force est de constater qu'un effort massif de maîtrise des dépenses publiques sera nécessaire sur les prochaines années pour espérer un retour à la cible de 3 %. Dans ce contexte, **le Gouvernement a entendu définir certains postes de dépenses prioritaires dont le budget progresse, en particulier les dépenses régaliennes**, tandis que les autres seraient soumis à l'effort de maîtrise des dépenses. *In fine*, les crédits de la majorité des missions devraient être amenés à diminuer en 2026 (pour 16 d'entre elles contre 11 missions hors CAS pensions qui verraient leurs crédits augmenter de plus de 100 millions d'euros)¹.

La priorisation des budgets de la police et de la gendarmerie nationales est donc confirmée pour 2026. **Le rapporteur a pris acte de cette préservation des crédits de la mission « Sécurités ».** Si le budget proposé sera à l'évidence insuffisant pour couvrir l'intégralité des besoins des forces de sécurité, il a *minima* le mérite de sauvegarder l'essentiel dans un contexte budgétaire particulièrement contraint.

C. UNE TRAJECTOIRE CONFORME AUX CIBLES ÉTABLIES PAR LA LOPMI

L'évolution des crédits des programmes 152 et 176 fait depuis 2023 et jusqu'à 2027 l'objet **d'une programmation pluriannuelle fixée par la Lopmi**. Celle-ci prévoit une augmentation des crédits en CP de 4,5 milliards d'euros en 2027 (20,8 milliards d'euros en 2022 contre 25,3 milliards d'euros en 2027). Comme rappelé dans l'avis budgétaire pour le PLF pour 2025, cette programmation se décline en **plusieurs trajectoires distinctes** relatives aux CP totaux des programmes (hors compte d'affectation spéciale pensions, qui compte pour environ 8 milliards d'euros), aux CP hors dépenses de personnel ainsi qu'aux seules dépenses de personnel. Cette présentation visait à **répondre à la décorrélation observée depuis 2010 entre la forte progression de la masse salariale et les variations bien plus modestes des dépenses d'investissement et de fonctionnement de la police et de la gendarmerie nationales**. La dynamique légitime des dépenses de titre 2 ne saurait en effet se faire au détriment des indispensables opérations de rénovations immobilières ou de renouvellement des équipements des forces de sécurité.

Lors de l'examen du PLF pour 2025, le rapporteur avait constaté que la hausse des crédits s'inscrivait *« incontestablement dans la dynamique impulsée par la Lopmi »*, tout en soulignant la différence de situation entre le programme 176 « Police nationale » - dont les CP hors titre 2 étaient inférieurs de 64,2 milliards d'euros à la cible LOPMI – et le programme 152 « Gendarmerie nationale » - qui dépassaient assez significativement les objectifs fixés.

Si des dynamiques similaires peuvent être observées dans le budget 2026, elles sont néanmoins d'une moindre ampleur. Là encore, l'analyse diffère entre la police et la gendarmerie nationale :

- **S'agissant de la police nationale, l'effort consenti permet de combler la quasi-totalité du retard observé l'année précédente sur la Lopmi.** Les CP totaux hors CAS « Pensions » dépasseraient ainsi largement la cible (+ 190 millions d'euros contre - 24,1 millions d'euros l'année précédente). Ce rattrapage s'observe également si l'on retranche les dépenses de personnel, avec un niveau de crédit proche de la cible fixée (- 22 millions d'euros contre - 64,2 millions d'euros l'année précédente).
- **S'agissant de la gendarmerie nationale, les cibles Lopmi sont une nouvelle fois dépassées. En revanche, la « marge » importante observée l'année précédente a très largement diminué :** l'effort budgétaire consente l'an passé s'est réduit cette année au profit de la police nationale. Dans le détail, les CP totaux hors CAS « Pensions » dépassent la cible de 239 millions d'euros (contre 428 millions d'euros l'année précédente) et les CP hors titre 2 de 101 millions d'euros (contre 328 millions d'euros l'année précédente).

¹ Assemblée nationale, rapport général relatif au PLF 2026 de M. Philippe Juvin, [Tome I](#), 23 octobre 2025.

**Comparaison des crédits de paiement prévus en PLF 2026 avec la LFI 2025 et la cible
Lopmi pour 2026
(en millions d'euros)**

	CP totaux HCAS*				CP hors titre 2				CP titre 2 HCAS*			
	PLF 2026	Écart 2025	Cible Lopmi	Écart Lopmi	PLF 2026	Écart 2025	Cible Lopmi	Écart Lopmi	PLF 2026	Écart 2025	Cible Lopmi	Écart Lopmi
P176	9 753	+ 156	9 563	+ 190	1 804	+ 69	1 826	- 22	7 949	+ 87	7 737	+ 212
P152	7 050	+ 158	6 811	+ 239	1 939	+ 36	1 838	+ 101	5 111	+ 125	4 973	+ 138

Source : commission des lois du Sénat, d'après les documents budgétaires

Le respect de la trajectoire générale fixée par la Lopmi constitue indéniablement un motif de satisfaction. On peut néanmoins s'interroger sur les différences de dynamique observées chaque année entre les programmes 152 et 176. Il est étonnant que les augmentations annuelles de crédit soient alternativement concentrées sur l'une des deux forces plutôt que systématiquement réparties de manière équitable.

2. UN EFFORT INDÉNIABLE EN FAVEUR DES FORCES DE SÉCURITÉ, QUI NE PERMETTRA CEPENDANT PAS DE FINANCER L'INTÉGRALITÉ DE LEURS BESOINS

A. UNE DÉGRADATION CONSTANTE DU CONTEXTE SÉCURITAIRE QUI JUSTIFIE UNE SANCTUARISATION DES BUDGETS

La préservation du budget de la police et de la gendarmerie nationales est une absolue nécessité dans le contexte sécuritaire actuel. Celui-ci se dégrade de manière importante et continue sur la période récente, avec une augmentation inquiétante du niveau de violence observé au sein de la société.

Le DGPN et le DGGN ont confirmé cette dégradation au cours de leurs auditions respectives. **Le total des crimes et délits enregistrés par les services de police a ainsi augmenté de 5,2 % entre 2010 et 2024, tandis que « pour la criminalité organisée, les réseaux de malfaiteurs se sont professionnalisés et complexifiés ».** Les atteintes aux personnes sont en très forte progression depuis 2010 (+ 45,4 %), principalement en raison des violences intrafamiliales portées à la connaissance des services de police. De manière générale, l'ensemble des acteurs auditionnés par le rapporteur ont confirmé cette progression importante du nombre d'infractions et de leur niveau de violence. Ils ont également souligné leurs grandes difficultés à y faire face avec leurs moyens actuels.

Cette évolution prend une dimension particulière dans le domaine du trafic de stupéfiants. Le Sénat a mis au jour l'emprise inquiétante du narcotrafic sur l'ensemble du territoire national. Si la proposition de loi sénatoriale visant à sortir la France du piège du narcotrafic a permis de doter les forces de sécurité d'outils juridiques à même de lutter contre ce fléau, elle nécessite d'être accompagnée de moyens conséquents pour être pleinement efficace¹.

B. UNE REPRISE DES RECRUTEMENTS EN 2026 QUI NE PERMETTRA QU'UN RATRAPAGE PARTIEL DU RETARD PRIS SUR LA LOPMI

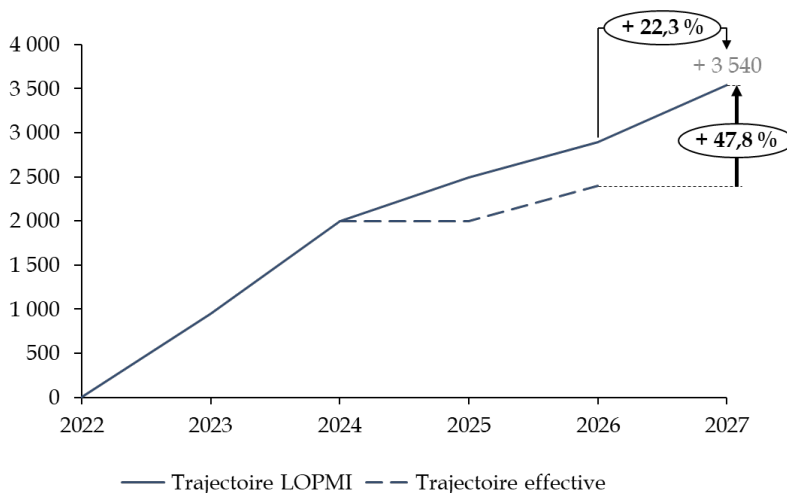
1. Pour la gendarmerie nationale, une cible de recrutements sans doute hors de portée

Le projet de budget pour 2026 prévoit un schéma d'emploi positif avec la création de 400 emplois. Selon la DGGN, ces 400 équivalents temps pleins (ETP) seront dédiés à la création de 58 nouvelles brigades dans le cadre du plan des « 239 brigades ». Celles-ci seront intégralement armées de sous-officiers de gendarmerie.

¹ Rapport n° 588 (2023-2024) du 7 mai 2024 fait au nom de la commission d'enquête sur l'impact du narcotrafic en France et sur les moyens pour y remédier.

Si ces créations de poste sont conformes à l'objectif fixé par la Lopmi pour l'année 2026, elles ne permettront pas de résorber le retard enregistré l'année précédente. Le schéma d'emploi pour 2025 ne prévoyait aucune création de poste, en dépit d'une cible Lopmi fixée à + 500 ETP. **L'objectif final de 3 450 ETP à horizon 2027 n'aura ainsi été rempli qu'aux deux tiers en fin d'année (2 395 créations de poste). Celui-ci semble durablement mis en cause, sauf à ce qu'un rattrapage massif soit effectué sur la dernière année de programmation** (pour laquelle 1 145 ETP supplémentaires seraient nécessaires). L'effort de recrutement effectif à fournir en 2027 serait en effet deux fois supérieur à la prévision Lopmi.

Trajectoire des créations d'emploi dans la gendarmerie nationale prévue par la Lopmi



Source : Commission des lois, d'après les données du ministère de l'intérieur

Ces éléments auront une incidence directe sur l'exécution de plan des « 239 brigades », dont plus de 40 % devront être financées sur la seule année 2027. Pour rappel, les 80 premières ont été créées en 2024 avant une année blanche en 2025, tandis que le budget 2026 ne devrait permettre d'en financer que 58 (27 brigades fixes et 31 brigades mobiles).

Le rapporteur ne peut donc malheureusement que constater que, dans le cas de la gendarmerie nationale, l'avertissement formulé l'année précédente n'a pas été suivi d'effets. Le décrochage avec la cible finale de recrutements fixée par la LOPMI se confirme en 2026 et, **alors que le ministre évoquait déjà en 2024 la perspective d'un rattrapage comme un « véritable combat », celui-ci apparaît de plus en plus mal engagé.** En l'absence d'inflexion, cet objectif sera à n'en pas douter rapidement et définitivement hors d'atteinte. Dans ce contexte, le rapporteur appelle à procéder aux ajustements nécessaires pour se donner les moyens de parvenir aux 3 540 créations de poste en 2027.

2. Pour la police nationale, une trajectoire globalement respectée, mais qui ne prend que trop peu en compte les nouveaux besoins

La police nationale a également subi un schéma d'emploi nul en 2025, en contradiction avec les 356 ETP originellement prévus par la Lopmi. Ceci n'a pas été sans conséquence, la DGNP ayant confirmé avoir été de ce fait mise en difficulté pour répondre aux objectifs supplémentaires qui lui avaient été assignés en matière notamment de lutte contre l'immigration irrégulière (entrée en vigueur du système « EES » d'entrée-sortie Schengen, poursuite du plan « CRA 3000 », etc.) et contre la criminalité organisée, ainsi que pour la mise en œuvre des plans d'actions départementaux de restauration de la sécurité du quotidien.

Le budget 2026 permet un rattrapage significatif de cette année blanche, avec la création de 1 000 ETP supplémentaires. Sous réserve de son exécution, cet indéniable effort permettra de se placer légèrement au-dessus de la cible Lopmi (+ 4 041 ETP contre + 3 872 en trajectoire Lopmi 2023-2027).

Ces nouveaux postes viendront selon la DGNP **renforcer les effectifs de la police aux frontières**, afin notamment d'accroître la capacité des CRA (+ 300 ETP), ainsi que ceux de

la filière investigation, afin notamment d'augmenter les capacités de traitement des stocks de procédures (+ 700 ETP). S'ils ne seront pas nécessairement suffisants, ces renforts seront bienvenus au sein d'une filière investigation notoirement en souffrance, comme l'ont montré les deux rapports de Nadine Bellurot et Jérôme Durain sur le sujet¹. Ceux-ci ont en effet dressé le constat d'une crise profonde de la police judiciaire, que la dernière réforme de l'organisation de la police nationale n'a pas permis d'endiguer.

Si le retour à la trajectoire Lopmi en matière de recrutement constitue en soi un élément de satisfaction, il n'en appelle pas moins deux réserves. D'une part, il est regrettable que ces efforts de rattrapage bénéficient exclusivement à la police nationale, au détriment d'une gendarmerie nationale dont l'année blanche en 2025 est « confirmée ». D'autre part, il convient de rappeler que la Lopmi ne tient pas compte des objectifs supplémentaires assignés ces deux dernières années aux forces de sécurité. Quand bien même le schéma d'emploi serait intégralement exécuté, il est donc peu plausible qu'il permette de couvrir l'ensemble des besoins opérationnels.

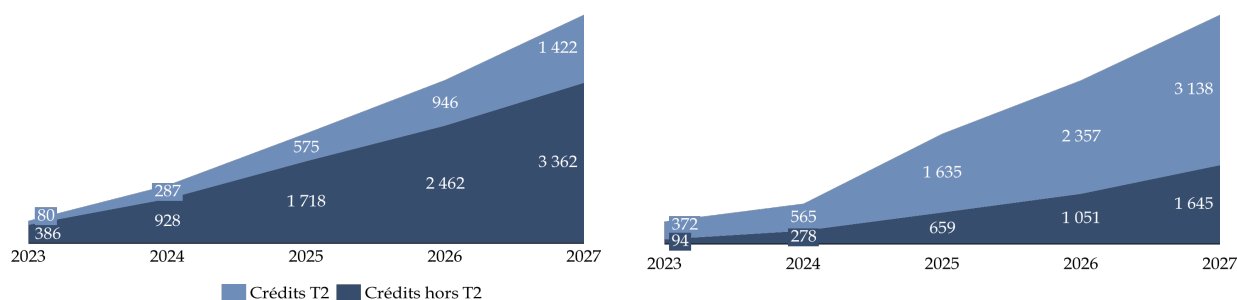
C. DES DÉPENSES DE PERSONNEL DONT LE DYNAMISME CONTINUE À « CANNIBALISER » LA MISSION, AU DÉTRIMENT D'AUTRES POSTES

Si les cibles de crédit fixées par la Lopmi sont formellement respectées, son objectif de rééquilibrage des dépenses de la mission « Sécurités » au profit de l'investissement et de l'équipement n'a en revanche pas été atteint.

L'exemple de la police nationale est à cet égard parlant. Si les crédits supplémentaires ouverts par la LOPMI devaient initialement se concentrer aux deux tiers sur les dépenses hors-titre 2, ce ratio s'est progressivement inversé pour répondre à la multiplication des mesures salariales. Peuvent notamment être cités l'augmentation de 3,5 % du point d'indice en 2022 et le protocole du 2 mars 2022 sur la modernisation des ressources humaines, ce dernier comptant encore en 2026 pour 36,6 millions d'euros dans le budget de la police nationale. **Dans le détail, le titre 2 compte en 2026 pour 65 % des crédits Lopmi (722,8 millions d'euros, contre 391,6 millions pour les crédits hors titre 2), alors même que celle-ci établissait initialement une prévision à 33 % (371,1 millions d'euros pour le titre 2, contre 743,3 millions d'euros pour les crédits hors titre 2).**

Le Sénat alerte de longue date sur le fait que l'accent mis sur le renforcement des effectifs se fait pour partie au détriment de l'amélioration de l'équipement et des conditions de travail des policiers et des gendarmes. Ainsi, la part des dépenses de personnel sur le budget total demeure stable en 2026, à hauteur de 87 % pour le programme 176 et de 82 % pour le programme 152. Ces niveaux sont en contradiction avec l'objectif fixé par la Lopmi. Dans ce contexte, **le rapporteur estime indispensable de renouer au plus vite avec une trajectoire de réduction de ce ratio**, sans quoi il sera porté atteinte à terme à la capacité opérationnelle des forces de sécurité.

Comparaison de la décomposition initiale de l'enveloppe Lopmi pour le programme 176 « Police nationale » (à gauche) et de sa mise en œuvre effective (à droite)
(en millions d'euros CP)



Source : Commission des lois, d'après les données de la DGPN

¹ Sénat, rapports d'information n° 384 (2022-2023) et n° 816 (2024-2025) de Nadine Bellurot et Jérôme Durain sur l'organisation de la police judiciaire dans la police nationale, 1^{er} mars 2023 et 2 juillet 2025.

D. LE RENOUVELLEMENT DES MOYENS MOBILES DES FORCES DE SÉCURITÉ : UN RETARD PRÉOCCUPANT

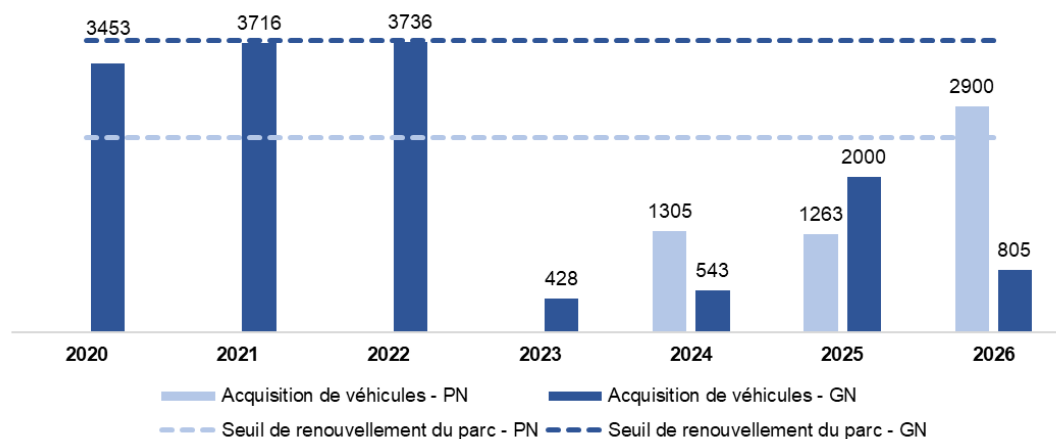
Cet effet d'éviction se manifeste notamment vis-à-vis des dépenses affectées au renouvellement du parc automobile des deux forces et, de manière plus préoccupante encore, de la flotte d'hélicoptères de la gendarmerie nationale.

S'agissant des moyens automobiles, les lignes budgétaires ouvertes seront à nouveau insuffisantes pour atteindre les seuils de renouvellement des parcs :

- **s'agissant de la police nationale**, 2 500 acquisitions annuelles de véhicules sont nécessaires pour assurer ce renouvellement, soit un coût annuel de 100 millions d'euros en AE et de 80 millions d'euros en CP. **Si les montants prévus au budget 2026 sont légèrement supérieurs à cette cible** (116 millions d'euros en AE et 103 millions d'euros en CP, permettant théoriquement l'acquisition de 2 900 véhicules), **cet effort ne permettra pas de compenser le retard accumulé sur les deux exercices précédents**. Les acquisitions de véhicules neufs ont en effet été moitié moins importantes que la cible de renouvellement en 2024 comme en 2025 (voir graphique infra) ;
- **s'agissant de la gendarmerie nationale**, le besoin de renouvellement annuel estimé pour le seul maintien du parc est de 3 750 véhicules. Si ce seuil avait été atteint entre 2020 et 2022, cette dynamique s'est ensuite brutalement interrompue avec deux années quasi- blanches en 2023 et 2024 (respectivement 428 et 543 véhicules acquis), et une exécution qui sera une nouvelle fois inférieure au seuil de renouvellement en 2025 (2 000 véhicules acquis). **L'investissement dans le parc automobile connaîtra un nouveau coup d'arrêt en 2026. Le « sacrifice » de cette enveloppe pourtant cruciale est la conséquence directe des choix budgétaires opérés en défaveur de la gendarmerie nationale**, qui contraignent la DGGN à prioriser certains postes de dépense (préservation de l'activité des forces et investissement immobilier). La DGGN a ainsi confirmé qu'il n'avait pas été possible de conserver en 2026 le même niveau de dotation qu'en 2025 pour l'investissement dans les moyens mobiles et que les enveloppes afférentes avaient dû être revues à la baisse (- 63 millions d'euros en AE et - 39 millions d'euros en CP). Les crédits ouverts ne pourront permettre l'acquisition que de 105 véhicules de maintien de l'ordre et de 600 à 700 véhicules classiques.

Le rapporteur est particulièrement préoccupé par cette accumulation de retards dans le renouvellement des moyens mobiles. Il est regrettable que la police et la gendarmerie n'aient d'autre choix que de sacrifier des postes de dépense aussi essentiels sur l'autel d'autres priorités. Faute d'investissements importants, cette accélération du vieillissement du parc pourrait dégrader de manière durable leurs capacités opérationnelles. Le rapporteur sera par conséquent vigilant à ce que l'engagement pris par le ministre de l'intérieur devant la commission de procéder à des commandes supplémentaires en gestion soit tenu.

Comparaison entre les acquisitions annuelles de véhicules de la police et de la gendarmerie nationale et le seuil de renouvellement du parc



Source : Commission des lois, à partir des données de la DGGN et de la DGPN

La situation est même particulièrement critique pour le renouvellement de la flotte d'hélicoptères de la gendarmerie nationale. Sur ses 56 aéronefs, 26 sont en effet des AS 350 « Écureuils » dont l'âge moyen approche les 40 ans. Ceux-ci sont confrontés à des indisponibilités chroniques et huit d'entre eux ont déjà dû être retirés du service prématurément. Le retrait des 18 restants interviendra entre 2028 et 2030. Si les crédits exceptionnels ouverts au titre du plan de relance ont permis d'amorcer le remplacement de ces appareils, la DGGN a confirmé que le budget 2026 ne permettrait pas de financer le reste de l'effort nécessaire – à savoir une tranche complémentaire estimée à 355 millions d'euros. **Le rapporteur considère qu'il y a urgence à agir en la matière car, en l'absence de décision d'ici le début 2027, la gendarmerie nationale pourrait subir une rupture capacitaire abrupte, avec des conséquences opérationnelles particulièrement dommageables en outre-mer.**

*
* *

Le rapporteur n'a pas caché sa préoccupation vis-à-vis du budget proposé en 2026 pour la mission « Sécurités » qui, certes, respecte formellement la trajectoire définie par la Lopmi mais qui, en pratique, sera loin de couvrir l'intégralité des besoins des forces de sécurité. Dans un contexte budgétaire extrêmement difficile, ce budget a au moins le mérite de sauvegarder l'essentiel. En conséquence, le rapporteur a proposé de ne pas s'opposer à l'adoption des crédits.

La commission a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission « Sécurités », hors programme « Sécurité civile », inscrits au projet de loi de finances pour 2026.

Cette mission sera examinée en séance publique le lundi 8 décembre 2025.

POUR EN SAVOIR +

- Projet annuel de performances de la mission « Sécurités », annexé au projet de loi de finances pour 2026



Muriel Jourda

Présidente
de la commission

Sénateur
(Les Républicains)
du Morbihan



Henri Leroy

Rapporteur
pour avis

Sénateur
(Les Républicains)
des Alpes-Maritimes

[Commission des lois constitutionnelles,
de législation, du suffrage universel,
du Règlement et d'administration générale](#)

Téléphone : 01 42 34 23 37

Consulter le [dossier législatif](#)

